



HENT AR SKOLIDI N°2

Le chemin des écoliers n°2
arzmael.fr



Les activités ont repris à Arzmael : de la voile pour les CM2, de la natation pour les CE2 et les CE bilingue et de la Sophrologie pour les PS/MS ! Les maternelles débiteront également leurs séances de musique et de course d'orientation cette semaine. Vous pourrez retrouver plus de photos sur le site de l'école (arzmael.fr) ou bien encore sur notre page Facebook (Arzmael).

Un très grand merci aux parents (grands-parents) accompagnateurs qui nous permettent de réaliser ces activités en toute sécurité.

L'APEL/L'OGEC:

MARDI 19 OCTOBRE

20h30 : ASSEMBLEE GENERALE DES DEUX ASSOCIATIONS.

Nous avons besoin de nouveaux parents pour nous aider à accomplir des beaux projets qui nous permettront de conserver le dynamisme de l'école. Un grand merci à tous les parents investis depuis plusieurs années et à tous ceux qui décideront de les rejoindre. Pour ceux qui souhaitent intégrer une de ces deux associations, il est important que vous soyez là ce soir-là. Les équipes APEL-OGEC ont déjà prévu quelques actions pour cette année.

- **Vendredi 24 septembre : retour limite pour la commande de SWEATS ou PULLS avec le logo de l'école.**
- **Dimanche 10 octobre : KIG HA FARZ à emporter. Besoin de bénévoles. Merci beaucoup.**

HORAIRES :

HORAIRES	1 er groupe (maternelle+ bilingue)	2^{ème} groupe (primaire monolingue)
Matin	8h45* – 12h	8h55* – 12h10
Après-Midi	13h30* - 16h20	13h40*- 16h30

***OUVERTURE DES PORTES 10 MIN AVANT L'HEURE INDIQUEE.**

Pour le bon fonctionnement de l'établissement, merci de respecter impérativement ces horaires. Aucun enfant mangeant à la maison, ne doit être déposé, avant 13h20 dans la cour de l'école.

Les enfants de primaire monolingue, n'ayant pas de petits frères ou sœurs en maternelle, n'ont pas le droit de rentrer avant 8h45 dans l'école.

Merci de votre compréhension.

PROTOCOLE SANITAIRE

Il convient de rappeler qu'un élève qui présente des symptômes évocateurs de COVID 19 ne doit pas se rendre dans l'établissement et doit en informer celui-ci immédiatement. Pour rappel, un cas positif entraînerait la fermeture de la classe durant une semaine.

Beaucoup d'informations vous seront transmises par mail, **merci de vérifier votre boîte mails régulièrement**. Les enseignants et le personnel ne sont pas à l'abri non plus cette année d'une ou plusieurs absences du fait de ce protocole. Vous en serez informés par mail. Il sera possible pour les parents de maternelle de garder leur enfant jusqu'au retour de leur enseignant (ou jusqu'à son remplacement). Un accueil sera quand même possible et effectué à l'école.

INFORMATIONS ABSENCE

Les personnes responsables s'engagent au respect des horaires de l'établissement scolaire.

Les retards doivent être exceptionnels et justifiés.

En cas d'absence, les parents doivent impérativement prévenir l'école le matin même avant 8 h 45 (par téléphone ou par mail) en indiquant le motif. Les parents feront connaître, rapidement, le motif de l'absence par écrit et avec production, le cas échéant, d'un certificat médical notamment en cas de maladie contagieuse.

À compter de quatre demi-journées d'absences sans motif légitime ni excuses valables durant le mois, le chef d'établissement saisira l'Inspection Académique.

Des autorisations d'absences occasionnelles peuvent être accordées par la directrice, sur demande écrite des personnes responsables, pour répondre à des obligations de caractère exceptionnel.

Si vous êtes en retard à l'heure de midi, les enseignants peuvent décider de conduire votre enfant à la cantine. Si vous êtes en retard le soir, votre enfant sera conduit à la maison de l'Enfance.

LES REGLES DE VIE A L'ECOLE

Dès l'école maternelle, l'enfant s'approprie les règles du « vivre ensemble ».

Les comportements les mieux adaptés à l'activité scolaire : calme, attention, soin, entraide, respect d'autrui sont valorisés. Des mesures d'encouragements, adaptées à l'âge des élèves, explicitées et portées à la connaissance de tous sont prévues.

À l'inverse, les comportements qui troublent l'activité scolaire, les manquements au règlement intérieur de l'école, et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des enseignants, donnent lieu à des réprimandes, qui sont portées éventuellement à la connaissance des responsables légaux de l'enfant.

Lorsque le comportement d'un élève perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe malgré la concertation engagée avec les responsables légaux, sa situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative.

TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue correcte est exigée, notamment des chaussures qui tiennent aux pieds. Les tongs, les claquettes, les talons sont interdits.

Les élèves doivent porter une tenue vestimentaire compatible (vêtements et chaussures) avec toutes les activités scolaires prévues au programme ainsi que les temps de récréation. Merci de votre compréhension.

SECURITE

Des exercices de sécurité (incendie, PPMS...) auront lieu suivant la réglementation en vigueur.

Mardi 12 octobre, un exercice PPMS situation intrusion (plan particulier de mise en sécurité) sera effectué à 9h30. Vous ne pourrez accéder à l'école durant ce temps (environ 15 minutes). L'exercice sera expliqué au préalable aux élèves. L'objectif est que les enfants arrivent à se cacher, à se taire pendant plusieurs minutes dans la classe ou dans le lieu dans lequel ils se trouvent.

Les années passées, cet exercice s'est toujours très bien déroulé.

Un guide à l'usage des parents a été édité par le ministère de l'éducation nationale. Il est disponible à l'adresse :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/21/8/2016_securite_guide_ecole_parents_616218.pdf

En cas d'accident ou de problème de santé

- En cas d'accident, la famille est avisée le plus rapidement possible.
- En cas d'urgence, les services compétents seront contactés (SAMU 15). La fiche de renseignements remplie par la famille en début d'année permet de visualiser les dispositions à prendre. En cas de changement de numéros de téléphone, de personnes à contacter, la famille doit en informer l'enseignant. **La famille est immédiatement avertie par le chef d'établissement.**

Une déclaration d'accident sera renseignée et transmise à l'inspection de circonscription, seulement si les faits ont nécessité une prise en charge médicale.

ASSURANCE

Tout enfant inscrit à l'école Arzmael est couvert en individuelle accident pour les activités scolaires et extrascolaires par la Mutuelle Saint Christophe.

Un espace parents est disponible sur le site de la MSC notamment pour télécharger une attestation ou déclarer un sinistre survenant hors temps scolaire (exemple : lunettes cassées chez un copain...)

<http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/>

SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, des enseignants référents sont nommés afin d'assurer la cohérence des projets de scolarisation des élèves handicapés dans les écoles « ordinaires ».

Chaque établissement scolaire est en lien avec un enseignant référent qui :

- Reçoit les familles qui souhaitent être renseignées sur les possibilités de scolarisation des enfants handicapés.
- Conseille les familles sur les démarches à effectuer auprès de la Maison Départementale des personnes Handicapées (MDPH)
- Réalise chaque année une évaluation du projet personnalisé de scolarisation (PPS) dans le cadre d'une réunion d'équipe de suivi de scolarisation (ESS) réunissant la famille, l'équipe pédagogique et les partenaires extérieurs.

L'enseignant référent adresse un compte-rendu de cette rencontre à la MDPH.

Pour notre établissement, l'enseignant référent est :

- Madame **Chrystèle VINCE**
chrystele.vince@enseignement-catholique.bzh

INTERNET

Le développement de l'usage de l'Internet doit s'accompagner des mesures d'éducation et de dispositifs de contrôle permettant la sécurité et la protection des mineurs. Afin d'éviter l'accès à des sites inappropriés, la navigation sur l'Internet est contrôlée. Chaque poste d'accès à l'Internet est muni d'un dispositif de type filtrage.

Dans ce cadre de l'acquisition des compétences définies par le Brevet Informatique et Internet (« B2i école »), l'école sensibilise et responsabilise l'élève à un usage citoyen de l'internet, dans le respect de la législation en vigueur.

DIVERS

- ✓ L'école a une page Facebook, n'hésitez pas à nous suivre.

<https://www.facebook.com/arzmaelplouarzel/>

Nous mettons régulièrement à jour également le site de l'école : arzmael.fr



➤ **DATES IMPORTANTES (à noter dans vos agendas) :**



DIMANCHE 10 OCTOBRE : Kig Ha Farz (plat à emporter, uniquement sur réservation).

MARDI 19 OCTOBRE : Assemblée générale des deux associations APEL- OGEC à 20h30 (lieu à confirmer). Pass Sanitaire exigé.

LUNDI 8 et MARDI 9 NOVEMBRE : PREVENTY BUS. Un bus aménagé sera installé dans la cour de récréation afin de sensibiliser les élèves aux dangers domestiques.

DIMANCHE 5 DECEMBRE : TRAIL « les ribines de l'Aber Idult » organisé par l'école.



NOUVELLE FORMULE

PLOUARZEL

DIMANCHE 10 OCTOBRE

KIG HA FARZ



A EMPORTER



SUR RESERVATION AUPRES DE L'ECOLE ARZMAEL



Salle omnisports – Service à partir de 12h

Prix du repas à emporter : 10 €

Apporter plusieurs récipients hermétiques.

Paiement par chèque fortement recommandé !